

UDSIS
Union départementale scolaire et d'intérêt social
des Pyrénées-Orientales

extrait du registre des délibérations
séance du 10 juillet 2020

L'an deux mille vingt et le 10 juillet, à 9 heure, le comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à THUIR, sous la présidence de Jean ROQUE, Président de l'U.D.S.I.S..

N° délibération : 10/07/20-01	objet : Adhésion de collectivités à l'U.D.S.I.S..
--	--

représentants des conseillers généraux :

Titulaires présents : Jean ROQUE, Hermeline MALHERBE, René OLIVE, Marie-Pierre SADOURNY, Madeleine GARCIA-VIDAL, Martine ROLLAND, Edith PUGNET.

Suppléants présents : Damien BEFFARA

Titulaires absents ayant donné procuration : /

Absents : Michel MOLY, Robert OLIVE, Françoise FITER, Marina PARRA-JOLY

représentants de l'assemblée syndicale :

Titulaires présents : Jacqueline ALBAFOUILLE, Alain GOT, Michel FERRER, Georges GUARDIA.

Suppléants présents : /

Titulaires absents ayant donné procuration : René BANTOURE ayant donné procuration à Georges GUARDIA

Absents : Raymond LEMORT, Mireille REBECQ, Arlette BIGORRE, Aurélie SIRJEAN, Loïc GARRIDO, Katell MATET, Charles CHIVILO, Jean-Louis DEMELIN, Julie BALLANEDA, Françoise ORTEGA, Sylvie TORRES, Emilie BENZAKEN-DUVILLIER.

Le Président,

Rappelle l'article 12 des statuts de l'UDSIS approuvés par arrêté préfectoral du 26 mars 2019.

Présente, la demande d'adhésion à l'U.D.S.I.S. de la Commune d'Osseja au 1er juillet 2020, dans sa délibération n°24/20 en date du 4 juin 2020 et reçue en Préfecture le 9 juin 2020.

Propose l'adhésion de ces entités conformément à l'article 12 des statuts de l'UDSIS.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus
Pour extrait conforme

Le Président de l'U.D.S.I.S.

Jean ROQUE



PREFECTURE
PYRÉNÉES - ORIENTALES

17 JUL. 2020

COURRIER